



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 juin 2023

N° 946

### **France 2030 | Le Gouvernement lance une nouvelle vague de l'appel à projets pour soutenir le développement de briques technologiques critiques en cybersécurité**

**Dans le cadre du plan France 2030 et de la stratégie nationale pour la cybersécurité, Jean Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, annoncent la publication d'une nouvelle vague de l'appel à projets visant à soutenir le développement de briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité.**

Le numérique est aujourd'hui présent dans tous les pans de la vie des Françaises et des Français. Support de nombreuses innovations qui bénéficient à chacun, il peut cependant induire également des risques en matière de sécurité et de souveraineté économique. En outre, le développement du télétravail depuis la crise sanitaire a contribué à rendre plus ténue la frontière entre les outils informatiques professionnels et personnels, renforçant d'autant la vulnérabilité des systèmes. C'est pour répondre à ces enjeux que le Gouvernement a lancé une stratégie d'investissement dédiée à la cybersécurité dans le cadre de France 2030 dont une partie est mobilisée pour faire émerger des solutions souveraines et innovantes de cybersécurité.

En effet, l'offre française en cybersécurité nécessite un renforcement de la maîtrise de certaines technologies clés. Le développement de solutions innovantes de confiance et souveraines sur ces briques est une priorité de la stratégie nationale. C'est ce que vise à permettre l'appel à projets (AAP) en cofinçant des projets de recherche et développement portant sur des briques technologiques clés en cybersécurité. Déjà deux vagues ont été lancées sur des thématiques spécifiques telles que la sécurisation des infrastructures critiques, des suites collaboratives de travail, ou encore la résilience des petites structures. 20 projets innovants ont d'ores et déjà été sélectionnés grâce à ces deux vagues.

La troisième vague de l'AAP porte sur un des « gestes » clés contribuant à la souveraineté numérique : l'évaluation de cybersécurité. Qu'elle intervienne au niveau des produits, services, ou systèmes ; qu'elle se penche sur des composants, des systèmes, des réseaux, des interfaces, des processus et jusqu'aux compétences des opérateurs, l'évaluation au sens large permet de s'assurer de la confiance placée, sur un périmètre défini, et avec des résultats partageables et comparables.

**L'enjeu de cet appel à projets est ainsi de répondre à l'ampleur des évolutions en cours et de permettre l'émergence de solutions innovantes pour l'évaluation de cybersécurité.**

**Il s'inscrit dans la stratégie nationale d'accélération pour la cybersécurité annoncée le 18 février 2021. Elle prévoit d'allouer plus d'1Md€ (dont 720 M€ de financements publics) afin de faire de la France une nation de rang mondial en cybersécurité.**

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 7 novembre 2023 à 12h00. Les projets peuvent être soumis à compter de la date de publication de cet appel à projets (ci-après « AAP ») et pendant toute la période d'ouverture.

**Les candidatures seront relevées aux dates de relèves intermédiaires suivantes :**

- **31 juillet 2023 à 12h00 (midi heure de Paris),**
- **7 novembre 2023 à 12h00 (midi heure de Paris).**

Le cahier des charges de l'AAP est consultable sur le site de Bpifrance, opérateur du dispositif pour le compte de l'Etat : <https://www.picxel.bpifrance.fr/accueil>

Jean Noël Barrot, ministre délégué à la Transition numérique et aux Télécommunications a déclaré : *« L'actualité nous le montre tous les jours, la maîtrise des technologies de cybersécurité est un des enjeux économiques de demain. Le lancement de cet appel à projets sur l'enjeu spécifique de l'évaluation va permettre de renforcer notre souveraineté et l'excellence de l'offre française afin de répondre aux enjeux cyber qui nous concernent tous, citoyens, administrations et entreprises de toutes tailles. »*

Pour en savoir plus sur la stratégie d'accélération cybersécurité :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/strategies-d-acceleration/strategie-d-acceleration-cybersecurite>

## **Contacts presse**

**Cabinet de Jean Noël Barrot :** 01 53 18 41 13 - [presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)

**Direction générale des Entreprises :** 01 44 97 04 49 – [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement :** 01 42 75 64 58 - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

## À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](https://france2030.gouv.fr) | [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

## A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr) - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse